

Thème :

Le métier et la profession(nalisation) de la médiation

Métier-Profession : ce sont les deux faces de la même médaille. Le métier renvoie à l'activité, les pratiques, les compétences, les savoir-faire et savoir-être. La profession c'est le métier vu par l'extérieur, sa « vitrine » ; ce sont les instances qui organisent et développent le métier (syndicats, associations, régulation...) et qui édictent ses règles (déontologie, règles de métier). Les filières de formation forment au métier et sont issues de la profession. On note une proximité sémantique : profession-vocation-activité exercée-métier-emploi.

Règles-outils-gestes : le cadre (neutralité, confidentialité etc...), les récits, l'écoute, la déontologie, l'analyse des pratiques et la supervision (à compléter). Savoir-faire ou savoir-être ? Le métier est-il transmissible ? Est-il codifiable ? Quand on va chez un médecin, un notaire on s'attend à une certaine prestation. Et chez un médiateur ?

Les débouchés-la clientèle-le marché :

Pour qu'il y ait profession et professionnalisation, il faut que les praticiens puissent « en vivre », donc il faut des clients et des marchés. « Il y a aujourd'hui plus de médiateurs que de médiations » ; « les médiateurs sont soit des bénévoles soit en exercice à temps (très) partiel » ; « ils ont d'autres cordes à leur arc. ». Ceux qui tentent de promouvoir la médiation, notamment auprès des entreprises, se heurtent à la méconnaissance. Le terme médiation englobe de nombreuses pratiques (du médiateur de la République au médiateur culturel en passant par le médiateur envoyé pour déminer des conflits médiatisés) et peut faire peur (médiation=conflit). Appel à une action cohérente de sensibilisation des prescripteurs et des clients éventuels sur le thème « il existe une autre façon de gérer les conflits ».

Il faudrait pouvoir se présenter comme des professionnels, ayant un rôle social reconnu, soutenu par une instance représentative de la profession.

Les modèles :

En France, la médiation familiale reconnue et « protégée » par l'exigence du diplôme d'Etat (pour travailler dans les structures conventionnées par les CAF) qui s'est fortement développée dans les 15 dernières années après des débuts balbutiants.

Le Québec : on y parle de PRD (prévention règlement des différends) avec des professions diverses (avocats, médiateurs, éducateurs, etc...) toutes reconnues. La médiation imprègne la société québécoise dont la culture est marquée par le dialogue interpersonnel (à l'opposé du débat rhétorique des sociétés latines). Il n'y a qu'une seule association qui fédère tous les médiateurs avec des formations

bien établies. Ce qu'est la médiation et ses divers types sont mieux connus et reconnus. Mais c'est aussi souvent un métier supplémentaire.

Porteur du Thème (Nom et prénom)

Morello Thierry

Autres participants (Noms et Prénoms)

Geneviève Seiffert

Françoise Kamarnicki

Jean-Yves Cannesson

Laure Reculé

Annie Bailly-Dubois

Stéphanie Lucas